

De façon générale, pour les salariés et les employeurs

- Formaliser des procédures de nettoyage - désinfection ;
- Établir une procédure Accident d'Exposition au Sang (AES) ;
- Informer et former les salariés à l'embauche ;
- Gérer de façon adéquate les déchets liés aux soins ;
- Avoir des vestiaires compartimentés ;
- Respecter les gestes barrières (hygiène des mains, se couvrir la bouche, ...) ;
- Privilégier l'entretien des tenues de travail par l'employeur ;
- Aération régulière des locaux et entretien des filtres de climatisation.



Le service de santé au travail se tient à votre disposition pour toute interrogation ou rendez-vous à la demande de l'employeur et / ou du salarié

Plaquettes disponibles sur www.amiem.fr

Accident d'exposition au sang ou à des liquides biologiques

Lavage simple des mains au savon

Conduite à tenir en cas de blessure, piqûre, coupure, morsure, ...

- Laver la zone lésée à l'eau et au savon, rincer ;
- Désinfecter la plaie avec un antiseptique adapté ;
- Si piqûre avec une aiguille, coupure avec une lame usagée ou morsure, appelez un médecin en urgence dans l'heure ;
- Se référer à la procédure Accident d'Exposition au Sang (AES) de votre entreprise.

Une déclaration d'accident du travail doit être rédigée avec l'employeur et transmise dans les 48 heures à la CPAM

Pour en savoir plus ...

- www.amiem.fr
- www.inrs.fr
- www.risquesprofessionnels.ameli.fr

Association Médicale Inter-Entreprises du Morbihan et Localités Limitrophes
1 Chemin de Locmaria Pantarff - CS 45591
56855 CAUDAN Cedex

www.amiem.fr

Votre service de santé au travail est à votre disposition pour toutes questions et informations complémentaires au

02.97.362.262

Fiche N° 33 - Avril 2023



Parlons de l'hygiène au travail

Prévention du risque biologique



Les conseils de l'Amiem

Quelle tenue ?

Civile



Professionnelle



- Porter des chaussures fermées
- S'attacher les cheveux
- Retirer ses bijoux
- Réserver cette tenue au travail

Hygiène de la tenue de travail

- Se changer en quittant le poste ;
- Privilégier l'entretien de la tenue par l'employeur ;
- Lavage séparé du linge personnel, à 60 °C et/ou avec une lessive désinfectante adaptée.

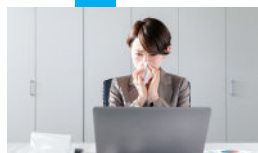
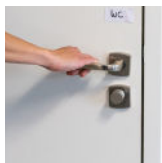


Hygiène des mains

Rappel

Procéder au lavage des mains :

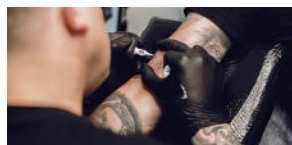
- Lors de la prise de poste ;
- De façon régulière lors de l'activité, à chaque fois qu'il y a :
 - Passage aux WC,
 - Manipulation de poubelles,
 - Retrait de ses gants,
 - Mouchage,
 - Contact avec un animal.



Port de gants adaptés à l'activité

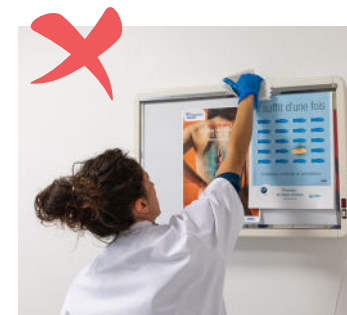
Lors de la manipulation de :

- Contact liquides corporels (esthéticiennes, aides ménagères, ...) ;
- Produits chimiques (produits d'entretien) ;
- D'objets piquants, coupants, tranchants (tatoeurs, ...) ;
- Déchets (déjections animales, vomis, couches, linges souillés, masques, ...) ;
- Poubelles lors de leur réputation ;
- Contact avec des eaux usées, entretiens sanitaires, ...).



Règles d'or

Pour éviter tout contact avec des objets coupants, tranchants, piquants :



NE PAS nettoyer sans visibilité



NE PAS chasser l'air des sacs-poubelle



NE PAS transvaser les déchets



Nettoyer du haut vers le bas et / ou du plus propre vers le plus sale